AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0456
FR0000120164-FS0146

9 février 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Complément à D&I 216C0440 du 9 février 2016

Par courrier reçu le 9 février 2016, la société IFP Energies Nouvelles[1] (1er étage, 4 avenue de Bois Preau, 92500 Rueil Malmaison), a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 5 février 2016, le seuil de 5% des droits de vote de la société CGG et détenir 8 987 786 actions CGG représentant 15 334 396 droits de vote, soit 1,27% du capital et 2,11% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société CGG[3].

[1] Etablissement public à caractère industriel et commercial.
[2] Sur la base d'un capital composé de 708 260 768 actions représentant 728 384 328 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.
[3] Cf. notamment communiqué de la société en date du 3 février 2016 et prospectus ayant le visa de l'AMF n°16-021 en date du 12 janvier 2016.